

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DASES 102 Subvention (30 000 euros) et avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Act Up - Paris (19e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec Act Up-Paris (19e) et d'attribuer une subvention à cette association au titre de 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Act Up-Paris, 8 rue des Dunes, 75019 Paris, l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 30 000 euros est attribuée à l'association Act Up-Paris (ParisAsso 19722 – demande n° 2021_07560), au titre de l'année 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO